Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 10/04/2018

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-neuf,

le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de **Sylvette GILL, Adjointe au Maire**. Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Michel LAGARDE, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA-COSTA, Patricia ROCHE, Jean-François LEROY, Antonio MUGA, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Laurent ARCUSET, Michel PAÏALUNGA, Martine CELAIRE, Pascal GILL, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés: Annick GUERRERO donnant procuration à Sylvette GILL, Emilie LAGIER donnant procuration à Jean-François LEROY, Fanny CUER donnant procuration à Hervé AURIACH, Georges POINT donnant procuration à Michel PAÏALUNGA Renée SOVERA, Jean-Paul MONTAGNIER, Stessy DEROSIER.

Considérant la désignation de Monsieur Michel LAGARDE, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23

N°2018/DELIB/017

Objet:

Compte administratif 2017 Budget principal

> Rapporteur : Sylvette GILL

> > Le Compte Administratif de l'exercice 2017 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL						
	-	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	5 633 465,08	5 291 254,65	+342 210,43	0.00	+342 210,43
	Section d'investissement	1 180 508,80	1 037 152,72	+143 356,08	+113 028,07	+256 384,15

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2017, un résultat de clôture excédentaire de 342 210,43 €,

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2017, un résultat de clôture excédentaire de 256 384,15 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2017, établi par le Trésorier Principal, comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2017, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2017, est conforme au Compte de Gestion 2017,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 28 mars 2018,

DECIDE à la majorité des voix – 17 POUR – 4 CONTRE (Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Laurent ARCUSET et Martine CELAIRE) – **2 ABSTENTIONS** (Michel PAÏALUNGA et Georges POINT ayant donné procuration à Michel PAÏALUNGA) :

 D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2017, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

Section de Fonctionnement :

excédent de 342 210,43 €.

Section d'Investissement :

excédent de 256 384,15 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvette GILL, Adjointe au Maire

Acte certifié exécutoire Dès sa réception en Préfecture le : 1 \(\Omega\) \(\Lambda\)

Préfecture le : 10 AVR. 2018 Et sa publication le : 1 7 AVR